

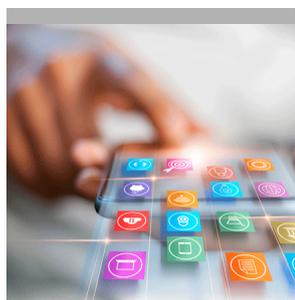


## L'ACTUALITÉ

# LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 ACTE LES DÉPENSES ANNONCÉES DANS LE PLAN DE RELANCE

Le projet de loi de finances pour 2021 a été présenté lundi en Conseil des Ministres. Il est la traduction budgétaire des 100 milliards prévus dans le Plan de Relance.

“  
**À côté des mesures déjà valorisées lors de la présentation du Plan de relance, le PLF témoigne de l'effort de l'État en faveur de la numérisation des entreprises.”**



Le projet de loi de finances est présenté dans un contexte totalement inédit : une dette publique qui atteint 114,1 % du PIB et une dépense exceptionnelle cette année de 460 milliards pour résister à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, un Plan de Relance de 100 milliards répartis grosso modo en trois tiers pour améliorer la compétitivité des entreprises et la réindustrialisation de l'hexagone, dynamiser la transition énergétique et enfin accroître la solidarité nationale et le soutien à l'emploi. Le projet de loi de finances acte également des dépenses décidées avant la crise sanitaire à l'instar de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français ou encore la baisse de l'impôt sur les sociétés. Il acte aussi les mesures de baisse de la fiscalité pour les entreprises et notamment la baisse des impôts de production. S'y trouvent également des mesures spécifiques pour les petites et moyennes entreprises avec, en particulier, le renforcement des moyens alloués à BPI Financement d'une part et des garanties de l'État pour des prêts participatifs d'autre part. Le texte intègre par ailleurs certaines des mesures préconisées par la Convention citoyenne telle que la création d'un fonds de recyclage des friches pour encourager la réutilisation des friches urbaines. Dans le même registre est maintenu le financement d'un bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique mais dans des conditions un peu moins favorables.

Les mesures de France Relance en faveur de la formation et de l'emploi – des jeunes notamment – trouvent leur traduction budgétaire dans ce texte : abondement du FNE-Formation, aides forfaitaires pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, aide à l'embauche des moins de 26 ans. Le projet de loi de finances prévoit également le financement des mesures de solidarité permettant de soutenir les plus précaires. À noter également les mesures de soutien à l'entretien et à la restauration du patrimoine local et national avec un « plan cathédrales » doté de 80 M€, une dotation de 40 M€ pour la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés et autant pour la restauration des monuments nationaux présentés par le Centre des monuments nationaux à travers l'ensemble du territoire. Le texte vise par ailleurs à concrétiser les engagements pris par l'État pour renforcer les moyens de la justice, des forces de sécurité, de l'Éducation Nationale et de la Recherche. Présentant ce projet de loi de finances, le Ministre de l'Économie a souligné que France Relance n'est pas seulement un plan de soutien à l'économie mais plutôt « un plan de transformation économique, social et environnemental de notre pays » qui a pour vocation « d'ancrer durablement la reprise et de préparer l'avenir ». L'objectif du Gouvernement est de retrouver en 2022 le niveau d'avant la crise.



# 20 000 €

C'EST LE MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE  
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN FONCTION  
DES TRAVAUX EFFECTUÉS, DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE  
ET DU REVENU DES BÉNÉFICIAIRES

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

On relèvera également l'effort budgétaire consenti en faveur de la numérisation des TPE et PME avec trois niveaux d'intervention : un dispositif de sensibilisation et des accompagnements collectifs de l'ensemble des TPE et des PME (France Num), un second dispositif, cette fois d'audit et d'accompagnement des PME et ETI ayant déjà acquis un premier niveau de maturité numérique dans la mise en place de solutions d'intelligence artificielle et enfin, un soutien à l'ensemble des PME et ETI industrielles souhaitant réaliser un investissement dans les technologies de l'industrie du futur, via une subvention qui se substitue au mécanisme de suramortissement fiscal pour des investissements dans les technologies d'avenir. Le projet de loi de finances pour 2021 sera discuté en Commission dès la semaine prochaine pour un examen en séance publique à compter du 12 octobre, autrement dit, les députés auront très peu de temps pour y travailler et nous encore moins pour leur présenter nos propositions d'amendements !

## ÉCONOMIE

### → LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC BERNER



**Berner est l'un des principaux distributeurs de produits de fixation, d'outillage et de consommables techniques et fournit exclusivement les professionnels du Bâtiment et de l'Automobile.** Les produits Berner ne sont d'ailleurs pas conçus en vue d'une revente aux consommateurs ni d'une utilisation par ces derniers.

Par ce partenariat, Berner souhaite collaborer avec les CAPEB pour mener des actions de conseil et d'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment, pour élaborer des produits et services, pour proposer des formations sur ceux qu'il développe, pour promouvoir ECO Artisan RGE et pour présenter l'intérêt et les avantages à devenir adhérents à la CAPEB dans le cadre de ses « Berner Tour », des réunions organisées par Berner avec ses clients.

Le partenariat signé ce 29 septembre prévoit également des conditions particulières et des remises sur les produits Berner pour les entreprises artisanales du bâtiment adhérentes à la CAPEB qui ne sont pas inscrites à CAPEB Avantages.

[Voir ici notre communiqué de presse.](#)

## GOUVERNEMENT

### → LES MONTANTS MAPRIMERÉNOV' SONT DÉSORMAIS CONNUS

**La Ministre du Logement a apporté des détails sur les nouveaux contours de MaPrimeRenov'.**

L'objectif est que tous les ménages puissent faire des travaux de rénovation énergétique dans les deux ans à venir. Le nouveau barème repose sur 4 catégories de ménages, l'aide octroyée étant inversement proportionnelle à leurs revenus. Ainsi, les plus aisés pourront être aidés jusqu'à 40 % de leurs travaux, ceux qui sont un peu moins riches pourront bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 60 %, maximum qui passera à 75 % pour les revenus intermédiaires et à 90 % pour les plus modestes.

Mais le dispositif serait trop simple si le revenu était le seul paramètre définissant le niveau de l'aide. En effet, l'aide sera modulée également en fonction de la zone géographique où se trouve le logement ainsi que du type de travaux. Un bonus de 1 500 € est prévu pour les travaux qui permettront aux maisons individuelles de sortir du rang des passoires thermiques.

Le nouveau dispositif est applicable à tous les devis signés depuis ce jeudi 1<sup>er</sup> octobre. Emmanuelle Wargon a précisé qu'un simulateur permettra de savoir, dès le 5 octobre, à quel montant d'aide chacun pourra prétendre.

Les nouveaux bénéficiaires de la prime (8 et 9<sup>èmes</sup> déciles, bailleurs et copropriétés) pourront faire leur demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

## MÉTIERS

### → L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE S'EST RÉUNIE LE 18 SEPTEMBRE

**Gilbert Olivet et ses conseillers professionnels ont accueilli le Président confédéral pour un échange sur des sujets d'actualité.**

Ils ont également accueilli Rémi Viant de la CAPEB Alpes Maritimes qui intègre l'équipe des conseillers professionnels en remplacement de Jean-Pierre Renaudo qui a pris sa retraite.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont ensuite évoqué la participation de l'UNA au groupe de travail sur la pose de menuiseries extérieures mis en place par Qualibat ainsi que les rencontres à venir avec le Centre Technique Industriel de la Construction Métallique et avec l'Union des Métalliers de la FFB. Ils ont par ailleurs fait le point sur la révision de la norme sur les gardes corps, sur les diplômes (CAP MAV, CAP Métallier) ainsi que sur la réécriture du CQP Fabricant Installateur d'OMB.

Ils ont aussi évoqué les réflexions du groupe de travail sur la valorisation de la profession et notamment sur le développement de l'offre de services des serruriers métalliers et les projets de partenariats. Ils ont accueilli les responsables de 360travaux pour une présentation détaillée du fonctionnement de la plateforme. Des propositions d'amélioration de la catégorisation des métiers ont été faites à cette occasion par l'équipe de l'UNA 3E.

L'IRIS-ST est intervenu pour évoquer l'étude métier SM conduite avec l'OPPBTP et la prévention du risque poussières. Enfin, l'UNA est revenue sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction.



## MÉTIER S

### → L'UNA PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS AU CLUB PARTENAIRES DE LA FND

Les conseillers et le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements participent aux différents groupes de travail mis en place par le Club partenaires de la Fédération Nationale de la Décoration (FND).

Ces groupes réunissent les industriels, les distributeurs et les entreprises du secteur de la peinture et du sol.

Depuis plus d'un an, ils œuvrent ensemble pour valoriser la filière, favoriser l'orientation des jeunes et des moins jeunes vers les métiers de la filière.

C'est aussi l'occasion de travailler collectivement sur la formation, l'environnement et le futur des métiers de la peinture, de la vitrerie et du revêtement. Ce Club foisonne d'idées et d'initiatives pour le secteur. Il vient en appui de l'association 3PF (Peintres et Peinture Pour la France) représentée par son nouveau Président, Jean Jacques Châtelain.

Le 17 septembre, les membres du Club Partenaires se sont retrouvés pour un point d'étape des travaux en cours et accomplis. Le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements Sylvain Fornès et son conseiller professionnel Mickael Mallard ont participé à cette journée au travers de tables rondes et diverses présentations.

### → DOUCHES SANS RESSAUT : LA CAPEB CONTRE UNE GÉNÉRALISATION TROP RAPIDE

La CAPEB a apposé sa signature à un courrier commun à l'attention de la Ministre du Logement pour contester la généralisation, dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, des douches sans ressaut.

En effet, si l'installation de douches sans ressaut semble envisageable aujourd'hui pour les maisons individuelles et rez-de-chaussée, elle nécessite un temps d'adaptation technique et humain pour les logements desservis par ascenseur.

Non que la CAPEB conteste l'intérêt de ces équipements, notamment pour en faciliter l'accessibilité, mais parce qu'elle constate que l'installation de ces douches implique des modifications importantes dans les solutions techniques à mettre en œuvre et qui, pour l'instant, occasionnent beaucoup de sinistres. En outre, ces équipements nécessitent une mise en cohérence des DTU et normes applicables aux salles d'eau qui ne peut pas se faire en 6 mois.

Cette mesure pose notamment des difficultés dans la gestion des interfaces entre les différents corps de métiers (carrelage,

plomberie, équipement, pose) et va nécessiter une spécialisation de la filière pour la mise en œuvre de douches sans ressaut. Les industriels devront aussi adapter leur offre de produits.

Au passage, la CAPEB fait observer que cette obligation, appliquée dans des délais trop courts, est porteuse de coûts supplémentaires tant en ce qui concerne la durée de vie du bâtiment qu'en termes de sinistralité et d'adaptations connexes (plancher et chape). Elle relève également que cette nouvelle obligation est contraire à l'obligation de résultat contenue dans la loi Essoc et qui permettrait aux professionnels d'imaginer de multiples solutions innovantes.

C'est pourquoi la CAPEB et les autres organisations concernées demandent à Mme Wargon de surseoir à la généralisation de ces types de douches au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et d'accepter la mise en œuvre d'une



expérimentation suffisamment large pour permettre d'identifier les blocages techniques et les solutions à leur apporter. Ce temps d'expérimentation nous paraît indispensable pour permettre aux professionnels de tester les solutions en développement, de s'approprier les compétences associées et de déterminer une échéance raisonnable pour l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation.

### → RÉUNION DE L'UNA ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRODOMOTIQUE

Christophe Bellanger a réuni ses conseillers professionnels le 17 septembre pour faire un point sur les dossiers en cours.



La réunion avait été précédée par une web conférence organisée par Ignes et Promotelec sur les cheminements de câbles et composants. Président et conseillers ont ensuite regardé les travaux en cours sur la grille d'audit RGE

concernant les émetteurs électriques, y compris les régulateurs de température. Ils ont aussi analysé le projet de qualification IRVE mené actuellement au sein de Qualit'Enr. L'UNA a validé cette idée tout en formulant quelques remarques sur les critères de qualification. En revanche, elle a répondu négativement sur l'hypothèse que cette qualification intègre la maintenance.

Après un état des lieux sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Lyon, Christophe Bellanger et son équipe ont fait un point sur les activités en cours au sein de la filière (Qualifelec, Consuel, Promotelec, Qualit'Enr) et sur les relations avec EDF, AFNOR et Enedis.

À cet égard, il a été question de la réactivation des comités locaux Sequelec et d'une alerte de la CAPEB Charente sur les agissements d'une entreprise sous-traitante pour la pose des compteurs Linky. L'équipe de l'UNA Équipement Électrique et ElectroDomotique a terminé sa réunion par un point sur l'évolution de la réglementation relative à l'entretien périodique des systèmes thermodynamiques. On signalera à ce propos que, dans le souci de faciliter la vie des installateurs, la Confédération a conçu des attestations spécifiques à l'entretien de ces systèmes qui sont en cours d'impression et seront donc bientôt disponibles sur la e-boutique de la CAPEB.



# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## ■ PRESSE

Le Président de la CAPEB a réagi lundi à la présentation du projet de loi de finances pour 2021, notamment sur France Info ce lundi 28 septembre ainsi que sur RFI et dans BatiActu.

## ■ PARTENARIATS

Plusieurs rendez-vous avec des partenaires avaient été programmés cette semaine pour le Président confédéral, accompagné de David Morales en charge du dossier à la CAPEB. Avec Christophe Bellanger, il a ainsi pu rencontrer les responsables de Pladur lundi. Puis il a signé un nouveau partenariat avec Berner mardi (voir notre rubrique Économie) et fait un point de notre partenariat avec les responsables de Kiloutou jeudi.

## ■ GOUVERNEMENT

Les échanges se poursuivent avec les membres du Gouvernement. Jean-Christophe Repon a eu une nouvelle fois l'occasion d'insister auprès du Ministre des PME sur les problématiques bâtiment.



Il a rencontré le Ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, ce mercredi. Naturellement, ce rendez-vous a permis au Président de la CAPEB de rappeler les besoins et attentes des petites entreprises, notamment en matière de simplifications des dispositifs RGE et MaPrimeRénov' et d'accompagnement des entreprises dans leurs demandes de qualifications ou de primes CEE, et de réagir au projet de loi de finances pour 2021 présenté ce lundi.

## ■ PARLEMENT



Le Président de la CAPEB s'est entretenu mercredi avec le Président du groupe MoDem à l'Assemblée nationale, Patrick Mignola ainsi qu'avec Sophie Primas, Présidente de la Commission des Affaires économiques au Sénat. Outre, une prise de contact, il s'agissait surtout d'alerter ces deux parlementaires sur les obstacles parfaitement identifiés à la réussite du Plan de Relance, notamment en ce qui concerne son volet rénovation énergétique.

## ■ QUALIBAT

Le dossier RGE est une préoccupation constante pour la CAPEB et une source de mécontentements grandissante pour les entreprises artisanales du bâtiment. Jean-Christophe Repon s'en est entretenu jeudi avec le Président de Qualibat, soulignant à cette occasion les lenteurs et la complexité du dispositif, l'impérieuse nécessité de le simplifier pour le rendre accessible et opérationnel et faire en sorte que les entreprises artisanales cessent de s'en désengager. Il a également évoqué la nécessité absolue pour les Pouvoirs publics et les organismes de qualification de lutter efficacement contre les fraudes qui ne peuvent, en aucun cas, être assimilées à de la non-qualité. Les entreprises vertueuses l'attendent !

## ■ U2P

Le bureau de l'U2P avait lieu jeudi. Il a été question de la préparation du guide que le Gouvernement prévoit de concevoir afin de présenter les différentes mesures du Plan de relance aux TPE PME. La nouvelle organisation de l'agenda social était également à l'ordre du jour tout comme les discussions paritaires en cours (télétravail, santé au travail). Un bilan des Rencontres de l'U2P a conclu la réunion.

## ■ CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions terminait cette semaine syndicale. Nous y reviendrons plus longuement dans notre prochain numéro.

## MÉTIERS

### → THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE

Première réunion de Thierry Toffoli en tant que Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage ce 25 septembre.

Elle a été l'occasion de finaliser la préparation des JPC, de faire un point sur les questions de formation ainsi que sur les dossiers santé sécurité. À ce titre ont été présentés les projets de guide poussières et de mémo sur les intérimaires et l'étude sur les conditions de travail des carreleurs ainsi que le partenariat avec Batiroc Protect sur le travail en hauteur. Le Président de l'UNA et ses conseillers ont terminé leur réunion par un tour d'horizon des dossiers techniques et professionnels, à commencer par le nouveau DTU « Maçonnerie de



petits éléments » qui fera l'objet d'une présentation très complète aux Journées Professionnelles de la Construction de Lyon.

Il a été question aussi du DTU 26.1 sur les enduits de mortier, de la terre crue, des travaux en cours sur le chanvre, de la révision qui démarre du DTU 52.2 sur la pose collée, sur la certification des applicateurs

de chapes fluides et enfin sur le groupe de travail chargé d'élaborer des Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des carreaux « grands formats » en mur intérieur.

Thierry Toffoli et son équipe ont également abordé les problématiques liées au béton bas carbone d'une part et aux douches sans ressaut d'autre part.